

Département du Bas-Rhin

**Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN**

~~~~~  
**COMMUNE DE NIEDERNAI**

~~~~~  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 23 MAI 2019**

**Nombre de membres** : 15  
**Conseillers en fonction** : 15  
**Conseillers présents** : 10

Sous la présidence de Madame le Maire Jeanine SCHMITT.

Etaient présents : Dominique JOLLY, Christian HEMMERLE, Astride LANG, Gérard CHADENAT, Raphaël DEMEER, Christiane LUTZ, Véronique HELBERT, Christine RIEGLER, Sandra KUNTZNER.

Etaient absents excusés : Marie-Claire WELSCHINGER donne procuration à Jeanine SCHMITT, Daniel SCHAEFER donne procuration à Astride LANG, Christophe MOENCH donne procuration à Dominique JOLLY, Lucienne RIEFFEL donne procuration à Sandra KUNTZNER.

Etait absent non excusé : Patrick DOUNIAU

Désignation à l'unanimité de la secrétaire de séance : Christine RIEGLER

### **23. APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL**

Le procès-verbal du 4 avril 2019 a reçu l'approbation des membres présents.

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil **d'ajouter un point à l'ordre du jour** pour pallier à une surcharge de travail concernant l'entretien de l'école élémentaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

### **24. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Il est proposé la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à assurer la propreté de l'école élémentaire.

La durée de service sera déterminée en fonction du besoin.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

### **Accroissement temporaire d'activité**

## **25. BUDGET**

Madame le Maire informe les conseillers que le budget primitif 2019 adopté le 4 avril 2019 comporte une erreur d'imputation comptable. La participation exceptionnelle de 39 396 € versée par la CCPSO a été inscrite par erreur au compte 739223 alors qu'elle aurait dû l'être au 7475.

La solution est d'annuler le crédit budgétaire voté au compte 739223 (- 39 396 €) et de voter un crédit de 39 396 € au compte 7475. Cette opération n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget.

Le Conseil Municipal, par délibération et vote, à l'unanimité, décide :

- d'annuler le crédit budgétaire voté au compte 739223
- de voter l'ouverture d'un crédit budgétaire de 39 396 € au compte 7475

## **26. DROIT DE PREEMPTION**

### **N° DIA 067 329 19 M0002 – 29 rue du château**

Me Martial FEURER : Vente LACOSTE / MUHLBERGER

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, renonce au droit de préemption pour la propriété suivante :

- Section 1 parcelle 68 pour une superficie de 4,85 ares.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, renonce au droit de préemption pour la propriété.

## **27. DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY « MAISONS FLEURIES »**

Selon le règlement établi, il est stipulé que le jury est composé « de deux membres du Conseil Municipal désignés pour deux ans et renouvelés pour moitié chaque année afin d'avoir une mémoire du palmarès précédent. »

Pour 2019, Monsieur Gérard CHADENAT restera en place et Christine RIEGLER accepte le poste de nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité,

- Accepte la désignation ci-dessus,
- Remercie dès à présent le nouveau jury pour le travail demandé.

## **28. CHOIX DU NOM DES RUES EN ALSACIEN**

Le Conseil municipal souhaite procéder à l'achat de nouveaux panneaux de rue.

La Région Grand Est soutient le développement des langues et cultures régionales. Elle entend ainsi rendre la langue et la culture régionales visibles, les transmettre à travers tout le territoire et auprès de tous les publics.

La subvention pour les plaques en langue régionale pour les communes de moins de 2 000 habitants s'élève à :

- 70% du coût HT avec un plafond d'aide de 5 000 €.

## **29. DIVERS**

### **1. Dossiers d'urbanisme :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme transmis à la mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

#### **Demandes de Déclaration Préalable**

DP 067 329 19 M 0012	SIEGEL Alban et Jérémie	Ravalement de façades
DP 067 329 19 M 0013	Commune de Niedernai	Changement de stores
DP 067 329 19 M 0014	Commune de Niedernai	Ravalement façade
DP 067 329 19 M 0015	KOESTEL Sandrine	Aménagement extérieur
DP 067 329 19 M 0016	GRAUSS Olivier	Ravalement de façade
DP 067 329 19 M 0017	MORITZ Didier	Ravalement façade
DP 067 329 19 M 0018	RIEFFEL Josiane	Création d'un accès

#### **Demandes de Permis de démolir**

PD 067 329 19 M 0001	WELSCHINGER Albert	Démolition grange
----------------------	--------------------	-------------------

#### **Demandes de Permis de construire**

PC 067 329 19 M 0005	DEMEER Raphael	Construction véranda
PC 067 329 19 M 0006	HUMANN Emmanuel	Construction d'une maison
PC 067 329 19 M 0007	SCI VILLA REINE	Transformation villa
PC 067 329 19 M 0008	KRIEGER Gabin	Isolation, Ravalement, extension
PC 067 329 19 M 0009	GERBER Anne-Marie	Véranda

### **2. Consignes sur le déroulement des élections européennes**

### **3. Il est rappelé que le domaine public communal ne peut faire l'objet d'aucune modification, en surface ou en profondeur**

**Clôture de la séance à 22h00.**